

grandes existences municipales. Il a traversé ses premières aventures, il a quitté ses haillons; philosophe rentré de l'exil, rhéteur illustre, ami du prince, sa ville natale de Pruse, la Bithynie et l'Asie hellénique tout entière l'ont reçu avec acclamation. Ce n'est plus un Grec; c'est un chevalier romain qui a les mœurs de la Grèce, qui philosophe avec elle, qui intercède pour elle auprès du prince, qui parle à Athènes l'attique le plus pur, qui plaît aux Lacédémoniens par l'austérité de sa vie, à tous les Grecs par son goût pour la philosophie, qui, en un mot, « fait aimer la Grèce à Rome et Rome à la Grèce. » Magistrat suprême dans sa ville de Pruse, il la transforme, il démolit, il reconstruit; il achète des terrains à un prix énorme; il bâtit un portique; il veut, dit-il, donner de l'air, du jour, de l'ombre à sa ville obscure et emprisonnée quand elle n'est pas brûlée par le soleil. Hors de sa patrie, il est le citoyen momentané, l'orateur éphémère de toutes les villes grecques; il va de l'une à l'autre, réconciliant ces cités toujours en dispute depuis qu'elles ne sont plus en guerre. — Pruse est jalouse de la faveur impériale qui a fait de Smyrne un lieu de juridiction: patience! Pruse aura son tour; l'aïeul de Dion et Dion lui-même ont demandé pour elle aux empereurs leurs amis le don de la liberté; Trajan est bon, on finira par l'obtenir. — Nicée et Nicomédie se disputent le titre de métropole; éternelle vanité de la race grecque! « Soyez unies, dit-il, Nicomédie sera métropole; mais Nicée sera *prôteia*, (ville de premier ordre). — Pruse se querelle aussi avec Apamée: Dion les réconcilie. — Tarse en Cilicie, où Dion est nommé passagèrement à une de ces charges d'orateurs qui étaient de véritables fonctions souveraines dans les villes grecques, Tarse est en querelle

avec sa population maritime (*λιμενοῦργοι*) et en querelle aussi avec la ville voisine de Mallus pour une des rives d'un certain lac, pour un pacage dans un pays sablonneux, « pour l'ombre d'un âne, » dit-il lui-même; Dion fait accorder le droit de cité aux marins et « l'ombre d'un âne » aux gens de Mallus. — Les Grecs s'amusaient à ces misères, depuis que le glaive et le sceptre n'étaient plus en leurs mains, et les Romains, se raillant de ces vanités dont ils profitaient, les appelaient « le péché des Grecs¹. »

Mais « les dieux et les flots sont changeants, » les flots populaires surtout, et Dion Bouche-d'or, malgré son éloquence, malgré même l'amitié de Trajan, aura ses jours de disgrâce. D'abord Corinthe, qui lui a élevé une statue, trouve un autre grand homme pour le remplacer, et, sans plus de façon, substitue économiquement sur les épaules de la statue une autre tête à celle de Dion; cette mutation, que Dion traite de sacrilège, était fréquente alors afin de multiplier les hommages sans multiplier les frais.

Mais Pruse, sa ville bien-aimée, fait bien pis que Corinthe. Là, Dion, une fois son temps de magistrature expiré, est appelé à rendre ses comptes. Le peuple alors commence à voir en lui le plus coupable des hommes: il a bouleversé la ville; il a acheté des terrains cinq myriades (50,000 fr.) trop cher; en appauvrissant la ville, il l'a affamée! Puis il a réclamé trop âprement l'argent que des particuliers devaient à la ville; il a porté des dénonciations à César! C'est un tyran! Le peuple veut mettre le feu à sa

¹ *Ἑλληνικά ἀμαρτήματα*. Voy., sur tout ceci, Dion Chrys., XXXIII (*Tar-sica* 2a), p. 415, XXXVIII (*ad Nicomedenses*), p. 468, 475, XXXIX, XL, XLVI (ed. Casaubon).

maison ; ses ennemis prétendent l'obliger en justice à achever les monuments qu'il a commencés. Il est accusé criminellement ; il faut que sa femme et ses enfants, en deuil et leurs vêtements déchirés, aillent implorer pour lui la pitié de ses concitoyens. Telles étaient les tempêtes de ce verre d'eau ; telle a été la grandeur et la décadence d'un homme d'État de la ville de Pruse ¹.

Et, remarquez-le, cette ville de Pruse qui aujourd'hui, sous le nom de Brousse, dort profondément du sommeil musulman et n'est agitée que par des tremblements de terre, cette ville, sous l'empire romain, libre jusqu'au désordre, n'était pourtant ni municipe, ni colonie, ni ville latine, ni ville fédérée, ni même ce qu'on appelait une ville libre. C'était une ville de la condition la moins favorisée, une ville tributaire soumise à l'action directe du proconsul, obligée de lui rendre compte de tout, et ne pouvant avoir sans sa permission une assemblée régulière ². Y a-t-il dans nos monarchies modernes beaucoup de municipalités aussi libres que l'était, au dernier degré de l'échelle romaine, la ville non libre et non municipale de Pruse ?

Une autre preuve de cette liberté des villes, c'est leur richesse. Les cités étaient propriétaires ; elles avaient des trésors ; elles avaient des terres, souvent en des contrées très-diverses et soumises, politiquement parlant, à d'autres cités. Vivant chacune sous sa loi civile, elles pouvaient acheter, vendre, recevoir en don ou par testament. Elles acquéraient et elles affranchissaient des esclaves. Elles leur conféraient leur droit de cité, et, quand elles étaient romaines, le droit de cité romaine. Dans la rigueur de la loi

¹ Dion, *Orat.*, XXXIX (*In patria*) ; XLVIII, XLII, XLVIII.

² Dion, *Orat.*, XLVIII.

civile de Rome, les villes non admises à la cité romaine n'eussent pu, en leur qualité d'étrangères, rien recevoir d'un citoyen romain ; mais Nerva, Trajan, d'autres après eux, adoucirent en faveur de la prospérité municipale la rigueur des lois. Nulle ville ne put être instituée héritière d'un citoyen romain, mais toutes les cités de l'empire purent recevoir, soit par donation, soit par legs, d'un citoyen romain ¹.

On parle et j'ai assez souvent parlé des monuments encore debout de la puissance romaine ; on les attribue à la volonté dominante des empereurs, à l'esprit de grandeur du peuple romain. D'une manière indirecte, on peut avoir raison ; mais la plupart de ces monuments sont l'œuvre des cités, et le nom de l'empereur y est rappelé, plus à titre d'hommage qu'à titre de reconnaissance. Hors de l'Italie, les empereurs n'ont guère fait que des routes et des canaux. En Asie, c'est Pruse, la patrie de Dion, qui se bâtit des thermes magnifiques, « en accord avec la dignité de la ville et la splendeur du siècle de Trajan. » C'est Nicomédie qui recommence son aqueduc une troisième fois, après y avoir déjà dépensé 5,529,000 sesterces. C'est Claudiopolis qui édifie ses bains. C'est Nicée qui a consacré 10,000,000 sest. à son théâtre ². C'est Sinope qui envoie

¹ *Lex vectibulici*, c. 5, de *Servis reip.* Nec municipia nec municipes institui possunt... Civitatibus omnibus quæ sub imperio P. R. sunt legari potest... Ulp., XXII, 5, XXVIII, 28... Nec hæredem institui, nec præcipere posse remp. constat. (Plin., *Ep.*, V, 7.) (Ce qui exclut, outre l'institution d'héritier, les legs faits par préciput.) Mais elles pouvaient recevoir par fideïcommis. (S. C. Apronianum, probablement sous Trajan. Ulp., XXII, 5 ; D. 28 ad. S. C. Trebellian.) Dans l'inscription alimentaire, la *respublica Lucensium* est fréquemment mentionnée comme propriétaire riveraine, *adfluis*.

² Voy. Plin., *Ep.*, X, 34, 35, 75, 76, 46, 47, 49, 50.

un aqueduc lui chercher de l'eau à seize milles de distance. Voilà, sauf omission, ce qui s'est fait dans la seule province de Bithynie, pendant les trois ans du gouvernement de Pline.

Il en est de même ailleurs. Antioche de Syrie, la troisième ville de l'empire après Rome et Alexandrie, a élevé un portique de trente-six stades (une lieue et demie) qui a toute la longueur de la cité¹. En Espagne même, dans cette patrie de Trajan, qu'il n'a jamais oubliée et où de nombreuses colonnes milliaires attestent sa sollicitude pour la restauration des voies publiques, les peuples, au nom du prince et à sa gloire, ont fait encore plus que le prince. Le pont d'*Aquæ Flavix* (Chaves, sur le Tamago, en Portugal) est dédié à Trajan; mais c'est la cité qui l'a fait². Le pont si célèbre de *Norba Cæsarea*, dont le nom est devenu celui de la ville elle-même (*Al Cantara*, le pont), porte, au-dessus de l'arche du milieu, un arc de triomphe attestant que les neuf cités lusitaniennes qui ont bâti ce pont le consacrent à la gloire de « l'empereur César, fils du dieu Nerva, Nerva Trajan³. » Ces monuments dédiés au prince étaient donc les fruits de la liberté.

Là surtout où les cités avaient le titre de villes libres, où le proconsul ne regardait pas leurs comptes et les laissait se ruiner, si elles le voulaient; où, de plus, la contrée, comme l'Asie hellénique, était opulente, c'était entre les

¹ Pausanias, VIII, 28.

² L'aqueduc de Ségovie et le pont de Mérida, que l'on croit contemporains de Trajan, ne portent le nom d'aucun empereur.

³ Ce pont a six arches qui s'élèvent à cent soixante-quinze pieds au-dessus du niveau ordinaire des eaux, à deux cent onze pieds au-dessus du lit du fleuve. L'inscription le rapporte à l'an 105.

cités comme un concours de magnificence. Le patriotisme grec mettait là son amour-propre; la splendeur de leurs édifices, le luxe de leurs temples et de leurs fêtes résu- maient toutes leurs prétentions d'importance, de supréma- tie, de liberté même. Pour ces villes désarmées, mais in- capables d'oublier leurs rivalités, les artistes étaient leurs généraux et les maçons leurs soldats.

Telle était donc cette vie des cités de l'empire; et, je l'ai dit, cette vie faisait la vie de l'empire. Il est aisé de com- prendre pourquoi.

Lorsque Mécène, en digne chef de bureau du dix-neu- vième siècle, avait proposé à Auguste de tout niveler dans l'empire romain pour tout asservir, Auguste n'avait pas voulu l'écouter⁴. Il avait compris qu'une monarchie comme la sienne devait maintenir la liberté municipale sous peine de mort. Dans un empire aussi divers d'origine, où, par suite, le pouvoir politique était forcément absolu, où la capitale était forcément asservie, il fallait, par compensation, que toutes les autres cités fussent libres. Il n'y avait que la franchise du municipes pour consoler de l'absolutisme du prince. Que fût-il advenu si, au lieu de la diversité et de la liberté qu'Auguste eut la sagesse de maintenir, Mécène eût pu donner à l'empire l'uniformité et l'asservissement? Il n'y aurait plus eu cette illusion de nationalité au moyen de laquelle le Grec, le Gaulois, l'Espagnol pouvaient en- core croire à une patrie, et ne pas sentir dans toute sa lourde réalité le joug de la conquête. La vie des cités, fon-

⁴ « Auguste voulut, contrairement à l'avis de Mécène, que les peuples alliés continuassent à vivre selon leurs propres lois; il ne voulut rien leur enle- ver, et c'est en ce sens qu'il écrivit au sénat. » Dion Cassius, LIII, p. 526 (ed. Leunclavii.) Sur l'avis de Mécène, voy. LII.

dée sur un échange de services et d'honneurs entre le riche et le pauvre, se serait arrêtée soudain; personne n'aurait plus rien attendu ni rien espéré de personne; toute activité intérieure se serait éteinte. Les ambitions seraient demeurées oisives, rêvant des impossibilités, des chimères, des révolutions, des crimes, faute d'avoir un but possible, raisonnable, régulier, honnête. Et enfin (ce qui n'est peut-être pas le moindre des malheurs que le despotisme entraîne), les nations se seraient ennuyées. Leur vie propre étant aussi peu libre que la vie générale de l'empire; rien de spontané n'étant permis, par suite rien d'imprévu; tout étant attendu et réglé, invinciblement et désespérément uniforme; elles n'auraient eu que des révolutions pour se distraire. Ce qu'il y a de plus intolérable dans l'absolutisme et de plus périlleux pour ceux qui l'exercent, c'est sa monotonie.

Sous l'empire romain, au contraire, nous voyons les Grecs sujets de Rome, parler, avec une aisance qui nous étonne, de leurs républiques, de leurs lois, de leurs magistrats, de leur politique. La vie intérieure de la ville grecque avait son cours. Une voie était ouverte aux ambitieux, plus modeste sans doute qu'aux temps antiques, mais qui en laissait subsister les formes et le langage. Les peuples avaient autre chose à faire qu'attendre et obéir. Si le troupeau ne pouvait changer de pâturage, au moins pouvait-il s'écarter un peu à droite ou à gauche, sans être immédiatement ramené à la ligne droite par les chiens du pasteur. Grâce à cette liberté municipale, l'empire romain, le siècle de la conquête et de la résistance une fois écoulé, devint et demeura longtemps populaire dans les provinces. Je dis l'empire et non l'empereur. Quand l'empereur était

un Néron, on le maudissait et on se révoltait parfois contre lui, mais on ne songeait pas à détruire l'empire. Et quand l'empereur était un Trajan, c'est-à-dire quand il avait quelque sens et quelque honnêteté, on ne se sentait ni humilié, ni malheureux de vivre sous la loi de Rome. Les villes qui prenaient le nom de l'empereur, celui de sa femme ou celui de sa sœur¹, ne croyaient pas faire acte de servitude; celles qui écrivaient sur leurs monuments: *Au conservateur et au propagateur du genre humain*²! ne se croyaient pas avilies pour cela. L'homme qui léguait une partie de sa fortune pour être employée à des monuments ou à des jeux en l'honneur de Trajan³, n'était pas courtois après sa mort.

Le langage des écrivains témoigne de ce sentiment. Chez ceux d'entre eux qui sont les plus fermes patriotes, l'hostilité contre Rome est absente. Certes, Épictète n'est ni servile, ni Romain d'inclination; il met sans cesse son disciple en garde contre la tyrannie; il le prémunit même contre les consulats, les sacerdoces, les vains hochets de l'ambition romaine. Et cependant, voyez comme il admire cette profonde paix que César donne au monde; la guerre, la piraterie, le brigandage supprimés; si bien qu'en tout temps et à toute heure on peut aller sans danger d'Orient en Occident⁴. Certes, Plutarque est bien un Grec de l'école historique; sa patrie déchue, sa liberté éteinte, ses oracles muets lui tiennent au cœur. Et cependant il se

¹ Trajana, Ulpiana, Trajanopolis, Marcianopolis, Plotinopolis, etc.

² PIETATI FELICITATI — PROPAGATORI ORBIS TERRARVM — LOCUPLETATORI CIVIVM — CONSERVATORI GENERIS HVMANI. — THE OIKOYMENHΣ KTIETHΣ. Gruter, 246, 1084. Prideaux, *Marmor. Oxon.*, p. 238.

³ Pline, *Ep.*, X, 79.

⁴ Apud Arr., III, 43.

console : « Quels sont, dit-il, les grands biens pour une cité? La paix, la liberté, la richesse du sol, la population, la concorde. Quant à la paix, les peuples, aujourd'hui, n'ont plus besoin d'hommes d'État qui la leur conservent, puisque *a disparu toute possibilité d'une guerre, soit avec les Grecs, soit avec les barbares*. Quant à la liberté, les peuples en ont ce que leurs puissants (οἱ κρατοῦντες) leur accordent, et le plus à l'aventure ne serait pas le meilleur pour eux. (Amyot.) Quant à la fertilité des terres et à l'accroissement de la race, c'est chose que l'homme de bien demandera aux dieux. Tout ce que l'homme politique a donc à faire, c'est de maintenir la concorde dans la cité¹. »

Et, en parlant des oracles : « J'aime autant, dit-il, qu'ils ne soient plus consultés sur de si grandes affaires. La paix et la tranquillité sont profondes; la guerre a cessé partout. Il n'y a plus de séditions dans les villes; plus de tyrans qui les oppriment, plus de ces calamités de la Grèce antique dont on venait demander aux dieux le remède... Ce sont des particuliers qui consultent sur des affaires de tous les jours, et non les peuples sur les grandes affaires, parce que les peuples et les grandes choses sont en repos². »

Dion Chrysostome se console plus facilement encore : « Nos aïeux, dit-il, ont combattu pour un rêve. Ils croyaient lutter pour la liberté, ils luttaient pour l'esclavage. Derrière ces murailles qu'ils défendaient avec tant de vaillance, ils avaient enfermé, sous le nom de liberté, une grande et glorieuse servitude. Ils combattaient pour un bien qu'ils n'avaient pas, comme les Troyens assiégés combattaient pour Hélène, qui était alors en Égypte... » (On sait

¹ *Reip. ger. præc.*, p. 824.

² *De oraculorum defectu*.

que c'est là la version d'Hérodote). « Ils étaient comme des matelots qui, sur un vaisseau prêt à s'abîmer, luttent pour empêcher l'ennemi de monter sur le pont. Ils combattaient pour les lois de Solon et de Zaleucus; mais ils méconnaissaient la grande loi de Jupiter qui domine et contient toutes les lois humaines, et d'où, en ce qu'elles ont de bon, elles dérivent toutes. La vraie liberté est celle du philosophe¹. » Or cette liberté, si tant est qu'elle dépende des choses extérieures, l'empire entre les mains d'un Nerva ou d'un Trajan, l'empire la donnait mieux que ne la donna jamais l'oligarchie de Sparte, qui n'admettait point d'écoles; la démocratie athénienne, qui fit mourir Socrate; le sénat de Rome, qui expulsait les philosophes.

Le monde se consolait ainsi par la liberté municipale ou philosophique de la perte de sa liberté politique. Là seulement où il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de consolation.

¹ *Oratio LXXX, de Libertate*.